

# Conseil communal de Lausanne

## Rapport de la commission no 83 chargée de l'étude du postulat de Mme Diane Wild « Lausanne, capitale du sport associatif ».

La Commission s'est réunie le mardi 25 février 2020 à 16h00 à la salle de conférences de la Direction des sports et de la cohésion sociale, Place Chauderon 7 à Lausanne.

En préambule, il sied de savoir qu'en raison de son engagement prioritaire au sein de l'EM DIAM, l'état-major de conduite de la Ville dans le cadre de Covid19, le préposé aux notes de séance n'a pas été en mesure de les déposer à ce jour. De la sorte le présent rapport a été établi sur la base des notes prises par le président de séance et se limite à un condensé de la discussion en requérant toute la compréhension des membres de la commission. En conséquence, il pourra faire l'objet de précisions lors de sa présentation au Conseil communal. A situation particulière : rapport particulier mais qui néanmoins reflète le point de vue des commissaires.

La Commission	M. Jean-Daniel Henchoz, rapporteur Mme Diane Wild Mme Sara Soto Mme Muriel Chenux Mesnier (remplaçant Mme Varuna Mossier) M. Louis Dana M. Namasivayam Thambipillai M. Roland Philipoz M. Selsabil Maadi M. Georges-André Clerc (remplaçant, Philipp Stauber) M. Vincent Vouillamoz M. Jean-Luc Masson
Absente- excusée :	Mme Alix Aubert
Pour la Municipalité	M. Oscar Tosato, directeur des sports et de la cohésion sociale (SCS)
Membres de l'Administration	M. Patrice Iseli, chef du Service des sports
Notes de séance	M. Nicolas Pittet, adjoint au chef de service du Service des sports.

Après les salutations et présentations d'usage, le président-rapporteur J-D Henchoz propose que la séance se déroule de la manière suivante : développement du postulat par son auteure Mme Diane Wild, le point de vue de la Municipalité, la discussion et le vote de la commission.

### Développement du postulat

L'auteure de l'initiative explique que le but qu'elle vise tend à ajouter un espace dévolu aux associations sportives à composantes multiples, sous toutes leurs formes, et englobant également les bénévoles, en relevant que si la Ville offre déjà un panel de prestations financières aux clubs, ces derniers rencontrent de plus en plus de difficultés de recrutement dans le contexte du bénévolat présidant à leur direction. Ce postulat vise à définir une politique adéquate axée à tout le moins sur les quatre pistes dont il fait mention, liste au demeurant non-exhaustive. Et d'ajouter que la publication récente de l'engagement d'un délégué au sport associatif donne tout son sens à ce postulat.

### Le point de vue de la Municipalité.

M. le directeur, Oscar Tosato confirme tout d'abord l'engagement d'un délégué aux associations sportives. Sur le fond il relève que des études ciblées touchant femmes et hommes sont en cours tout comme la détermination de ce qui en fait est financé avec les subventions. Et, de rappeler que le 2 avril 2020, le Service des sports, dans le cadre de « ForumLausanneLaSportive », organise une rencontre à la Maison olympique, tendant à réunir les acteurs du sport et de l'activité physique

lausannois pour discuter ensemble comment promouvoir et développer le sport pour tous. L'étude de ce postulat s'inscrit en parfaite harmonie avec ce futur forum. 1)

### La discussion

A la synthèse des interventions des commissaires, il convient de retenir que si la Ville fait beaucoup pour les clubs sportifs, ce postulat a tout son sens et qu'il prévaut avant tout par l'opportunité de faire un bilan englobant la problématique du recrutement et du bénévolat. Dans ce contexte, on devrait éviter que Lausanne, regroupant quelque 80'000 sportifs, constitue la seule ville centre alors que de nombreux d'entre eux viennent d'autres localités. D'autres commissaires interrogent sur la question de savoir si des clubs ont été dissouts faute de membres de comité, s'il ne serait pas possible de solliciter les volontaires sportifs et sur l'opportunité d'une campagne d'information axée sur le recrutement. Est également évoquée le bilan du médiateur sportif.

M. le chef du service des sports rappelle que le montant des subventions budgétées s'élève à 1.2 million de francs et englobe différents créneaux (aide au loyer, au sport féminin et d'élite etc.). S'agissant de la proportion entre sportifs lausannois et les autres, elle se situe, en gros, dans un quota de 50/50. Une analyse des questionnaires que remplissent annuellement les clubs devrait permettre d'affiner ce taux. Selon l'intervenant il n'y a pas d'hémorragie au sein des clubs et les fusions apportent des solutions à leur viabilité. Pour ce qui a trait au recours aux volontaires sportifs lausannois (VSL), il convient de relever qu'ils sont fortement engagés dans l'organisation de manifestations sportives et que par ailleurs ils sont souvent empreints d'un parcours en tant qu'ex dirigeants de clubs.

L'auteure du postulat conclut en mettant en exergue le fait que les associations sportives sont le sel de la vie sportive et que sans elles Lausanne ne pourrait se prévaloir des lettres de créances qui lui sont attachées. Son postulat vise à délivrer un message politique promouvant directement la pratique sportive **dans les clubs** et non pas seulement « hors cadre associatif ».

### Conclusion

Très majoritairement, les commissaires, qui se sont librement exprimés, estiment l'idée émanant de ce postulat intéressante et trouvent ce type d'initiative propice à l'établissement d'un bilan et à la définition d'une politique spécifique en faveur des associations sportives.

Au vote, par 10 oui

1 abstention

le postulat est pris en considération et il est transmis à la Municipalité

Lausanne, le 4 mai 2020

Le rapporteur  
Jean-Daniel Henchoz



1) qui a dû être annulé eu égard à la situation Covid19